

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire et sous la Présidence de Madame Solange LEMOINE, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Date de Convocation : 7 Avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents** : 23

Étaient présents : MM. LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame DUFOUR-TONINI (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Madame RYSPERT (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur CYBURSKI*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame ATTEN*), Madame THOMAS (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur FEDDAL (*pouvoir à Monsieur TONNEAU*), Monsieur HOCHART (*pouvoir à Madame GAJDA*).

Absent excusé : Monsieur BRAILLY.

Absent : Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 3/6 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT.
Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2016-007 dédiée
aux aménagements de la rénovation urbaine du Nouveau Monde.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Dans le cadre du projet de Rénovation Urbaine du Nouveau Monde, la ville s'est engagée dans un programme de rénovation et de requalification des espaces publics dont la première phase opérationnelle concerne le bouclage des rues Merrheim et Dussoubs.

La collectivité a choisi de budgéter les opérations d'investissements placées sous sa maîtrise d'ouvrage par le biais de la procédure des autorisations de programme – crédits de paiement.

Pour rappel, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées selon la durée de l'opération et les crédits de paiement représentent la limite supérieure des dépenses susceptibles d'être mandatées pendant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Par délibération n° 5 du 29 février 2016, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir une autorisation de programme (n° 2016-007) pour financer le projet de rénovation urbaine du quartier du Nouveau Monde.

DELIBERATION N° 3/6 DU 13 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 059-215901729-20230413-230413DE_3_6-DE

Par délibération n° 4/3 du 7 avril 2022, l'autorisation de programme n° 2016-007 a été réajustée afin de suivre au mieux les contraintes liées à la réalisation des travaux d'aménagement.

L'autorisation de programme se présente aujourd'hui comme suit :

	Dépenses / Recettes antérieures	Exercice 2022	Exercice 2023 et plus
Dépenses 2 111 987,20 €	1 877 999,73 € <i>(dont mandat 2021 : 10 116,25 €)</i>	97 123,67 € <i>(dont report 2021 : 45 668,71 € et NI 2022 : 51 454,48 €)</i>	136 863,80 €
	88,9 %	4,6 %	6,5 %
Recettes 1 025 053,02 €	969 633,50 €	15 376,74 €	40 042,77 €
	94,6 %	1,5 %	3,9 %

La conduite du projet globale nécessite de revoir le montant de l'autorisation de programme et les affectations pluriannuelles des crédits de paiement.

La conduite opérationnelle du programme dédié aux aménagements de la rénovation urbaine de Denain Nouveau Monde nécessite d'augmenter le montant de l'autorisation de programme de 207 591,65 € TTC, pour intégrer le coût de la révision du marché de maîtrise d'œuvre du projet de rénovation urbaine des îlots Basly, Moura et des rues annexes et le prix des honoraires liés à l'exécution de la tranche conditionnelle n° 2 du même marché, pour le projet de rénovation urbaine de l'îlot Basly.

Il est proposé de prolonger l'autorisation de programme jusqu'en 2025, de fixer le nouveau montant de l'autorisation de programme 2016-007 à 2 319 578,85 €, et de modifier l'autorisation de paiement comme suit :

	Dépenses / Recettes antérieures 2023	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Dépenses 2 319 578,85 €	1 910 475,81 € <i>(dont mandat 2022 : 32 476,08 €)</i>	221 398,37 € <i>(dont report 2022 : 62 900,37 € et NI 2023 : 158 498 €)</i>	166 259,67 €	21 445,00 €
	82,4 %	9,5 %	7,2 %	0,9 %
Recettes 1 059 106,35 €	985 010,25 €	1 659,47 €	5 327,38 €	67 109,26 €
	93,0 %	0,2 %	0,50 %	6,3 %

.../...

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE PROLONGER** la durée de l'autorisation de programme jusqu'en 2025.
- **DE VALIDER** le nouveau montant de l'autorisation de programme 2016-007 fixé à **2 319 578,85 TTC.**
- **DE VALIDER** l'évolution des crédits de paiements.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 27 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS.

A voté contre : Monsieur TONNEAU.
Se sont abstenus : MM. GAJDA, HOCHART, FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....